



Message de prévention - Brûlage d'herbe

Le brûlage d'herbe, une habitude à perdre!

Le brûlage de l'herbe morte au printemps constitue une pratique de moins en moins répandue. Malheureusement, à chaque année, au Québec, elle est encore à l'origine de près de 25 incendies de forêt qui couvrent une superficie comparable à 88 terrains de football.

INUTILE

Contrairement à la croyance populaire, le brûlage de l'herbe ne favorise aucunement la repousse. Une partie des éléments nutritifs qu'elle contient s'envolent en fumée. Conséquences? Le sol s'appauvrit et notre environnement est pollué.

DANGEREUX

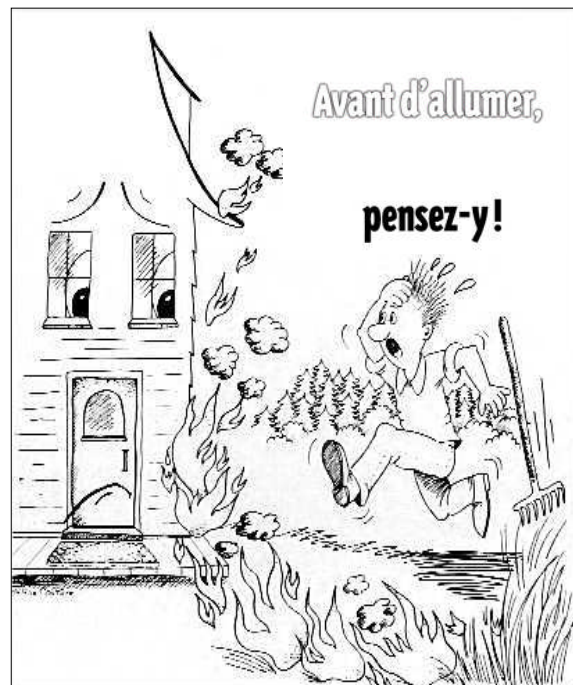
Ceux qui amorcent un feu d'herbe prennent de grands risques. En effet, dans un tel combustible, les flammes peuvent se propager allègrement. Une bourrasque de vent et le brûlage peut rapidement devenir hors contrôle et ...

- détruire un coin de forêt irremplaçable;
- embraser votre propriété;
- brûler une plantation.

COÛTEUX

En plus des pertes matérielles qu'ils occasionnent, les feux d'herbe engendrent des coûts d'extinction pour le Service d'incendie de la municipalité ou pour la SOPFEU.

Vous pourriez même être contraint de payer les coûts d'extinction ainsi que les dommages causés à des tiers.



➔ **Le brûlage d'herbe est INTERDIT
par la plupart des municipalités**